



Conseil économique et social

Distr. générale
4 juillet 2013
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Organe exécutif de la Convention sur la pollution
atmosphérique transfrontière à longue distance

Groupe de travail des effets

Trente-deuxième session

Genève, 12 et 13 septembre 2013

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

Financement des activités relatives aux effets

Financement des activités relatives aux effets

Note du Bureau du Groupe de travail des effets

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1–4	3
II. Contributions en espèces recommandées pour 2012 et 2013.....	5–7	3
III. Utilisation des contributions en espèces recommandées en 2013.....	8–10	4
IV. Tâches prioritaires pour 2013 (devant être partiellement financées par le fonds d'affectation spéciale)	11	4
V. Barème recommandé des contributions au fonds d'affectation spéciale pour les activités de base non visées par le Protocole relatif au financement à long terme du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe pour 2014-2015	12	5
VI. Décisions que pourrait prendre le Groupe de travail des effets	13	5

Tableaux

1. Dépenses de coordination internationale prévues en 2013 pour les activités de base des programmes internationaux et de leurs centres qui ne sont pas financées au titre du Protocole EMEP	6
2. Contributions en espèces et en nature reçues en 2012 aux fins du financement des activités de base relevant de la Convention.....	7

3.	Contributions en espèces et en nature reçues en 2013 aux fins du financement des activités de base relevant de la Convention.....	9
4.	a) Contributions en nature reçues en 2012, destinées au financement des activités de base relevant de la Convention	11
4.	b) Contributions en nature reçues en 2013, destinées au financement des activités de base relevant de la Convention	11
5.	Utilisation des contributions en espèces pour financer en partie les activités relatives aux effets au cours de la période 2004-2013	12
6.	Barème recommandé des contributions au fonds d'affectation spéciale pour les activités de base non visées par le Protocole EMEP, pour 2014-2015.....	13

I. Introduction

1. Le présent document portant sur le financement des activités de base relevant de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, non visées par le Protocole de Genève de 1984 relatif au financement à long terme du Programme concerté de surveillance et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (Protocole EMEP), a été élaboré à l'intention du Groupe de travail des effets pour examen à sa trente-deuxième session, conformément à la décision prise par l'Organe exécutif de la Convention à sa vingt-cinquième session (ECE/EB.AIR/91, par. 96 e) iii)). Il fait le point sur la situation financière à partir des informations reçues au 1^{er} juillet 2013.

2. À sa trente et unième session, en décembre 2012, l'Organe exécutif a pris note des contributions versées en 2011 et 2012 au fonds d'affectation spéciale pour le financement des activités de base non visées par le Protocole EMEP, y compris les contributions en espèces et celles en nature reçues directement par les centres de programme. L'Organe exécutif a demandé au secrétariat d'informer les Parties du montant des contributions recommandées pour constituer le budget de 2013, en les invitant à procéder comme convenu dans la décision 2002/1 sur le financement des activités de base (ECE/EB.AIR/77/Add.1, annexe I, telle que modifiée par le document publié sous la cote ECE/EB.AIR/91/Add.1, annexe III). Il a aussi engagé instamment toutes les Parties qui ne l'avaient pas encore fait à envisager de verser sans retard les contributions en espèces recommandées au fonds d'affectation spéciale afin de financer les activités de base. En outre, il a noté, en s'en félicitant, l'appui essentiel qui était fourni à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et à ses organes par les pays chefs de file, les pays qui hébergeaient des centres de coordination et ceux qui organisaient des réunions, ainsi que les pays qui finançaient les activités de leurs centres de liaison ou points de contact nationaux et la participation active d'experts nationaux (ECE/EB.AIR/113, par. 53).

3. Conformément à sa décision 2002/1 telle que modifiée, l'Organe exécutif a décidé d'adopter, pour les activités de base non financées au titre du Protocole EMEP, un budget de 2 152 700 dollars des États-Unis pour 2013 et un budget provisoire de 2 152 700 dollars tant pour 2014 que pour 2015 (ECE/EB.AIR/113, par. 53 c)). On trouvera dans les sections II et III ci-après un état récapitulatif des contributions versées au fonds d'affectation spéciale et de l'utilisation qui en a été faite.

4. Le Bureau du Groupe de travail des effets a établi un projet de budget détaillé pour les dépenses à consacrer aux activités de base en 2013 (tableau 1) et a suggéré pour 2014 et 2015 un budget provisoire de 2 152 700 dollars. Il a proposé que les priorités en matière de coordination internationale soient axées sur les éléments du projet de plan de travail pour 2012-2013 (ECE/EB.AIR/109/Add.2) (voir la section III ci-après).

II. Contributions en espèces recommandées pour 2012 et 2013

5. Les contributions en espèces versées au fonds d'affectation spéciale en 2012 et 2013 (au 1^{er} juillet 2013), conformément à la décision 2002/1 sur le financement des activités de base telle que modifiée, sont présentées dans les tableaux 2 et 3 respectivement. Outre les contributions en espèces affectées à tel ou tel programme ou centre, les tableaux indiquent: a) le montant total des contributions en nature; b) le montant des contributions en espèces faisant l'objet d'une affectation particulière; c) le montant des contributions en espèces sans affectation particulière; d) le montant total des contributions en espèces versées au fonds d'affectation spéciale par les différents pays pour l'année considérée; et e) les contributions recommandées à verser par les différents pays au fonds d'affectation spéciale pour l'année considérée.

6. Les contributions en nature reçues aux fins du financement des activités relatives aux effets en 2012 et 2013 sont présentées dans les tableaux 4 a) et 4 b) respectivement.

7. En sus des contributions en espèces et en nature indiquées aux tableaux 2, 3 et 4 et des importantes contributions versées directement aux centres par les pays chefs de file des programmes ainsi que par les pays qui hébergent les centres des programmes, un certain nombre de Parties ont également apporté un appui complémentaire aux activités relatives aux effets en accueillant des réunions d'équipes spéciales, des ateliers et des réunions d'experts.

III. Utilisation des contributions en espèces recommandées en 2013

8. Le tableau 5 indique l'utilisation qui a été faite des contributions en espèces, avec ou sans affectation particulière, destinées à financer en partie les activités relatives aux effets au cours de la période 2004-2013. Par rapport aux années précédentes, les contributions en espèces au fonds d'affectation spéciale non réservées à tel ou tel programme ont permis l'utilisation en 2007 de montants importants pour financer les activités non visées par le Protocole EMEP. Le chiffre indiqué à la ligne «Rapports de fond» correspond: a) aux montants versés en 2003 et 2004 pour financer les services d'un consultant chargé d'apporter son concours à l'établissement et à la mise au point définitive du rapport de fond de 2004 sur l'examen et l'évaluation des effets de la pollution atmosphérique et des tendances enregistrées à cet égard; et b) aux montants versés en 2008 pour financer les services d'un consultant chargé d'apporter son concours à la mise au point définitive du rapport de synthèse de 2008 sur les effets de la pollution atmosphérique.

9. Avant l'adoption de la décision 2002/1 de l'Organe exécutif telle que modifiée, les contributions en espèces étaient versées assez irrégulièrement aux centres des programmes internationaux concertés (PIC), car les versements dépendaient de la disponibilité des fonds. À compter de 2002, les contributions sont devenues suffisamment régulières pour permettre des versements annuels réguliers. Depuis 2011, des mémorandums d'accord d'une durée de cinq ans sont utilisés dans la procédure contractuelle officielle suivie par la Commission économique pour l'Europe (CEE) pour ce fonds d'affectation spéciale. Des dispositions analogues sont appliquées pour les centres du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP).

10. En 2013, la répartition des contributions en espèces a été effectuée dans le cadre des mémorandums d'accord. Ces mémorandums ont été conclus entre la CEE et les instituts désignés par l'Organe exécutif, dans sa décision 2002/1, en tant que centres (de coordination) des PIC et de l'Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique ainsi que le Centre pour les modèles d'évaluation intégrée (CMEI). Le Bureau du Groupe de travail a approuvé les tâches et les résultats attendus des centres, définis dans le plan de travail de la Convention pour 2012-2013.

IV. Tâches prioritaires pour 2013 (devant être partiellement financées par le fonds d'affectation spéciale)

11. Lors de la réunion qu'il a tenue à Genève les 21 et 22 février 2012, le Bureau élargi du Groupe de travail des effets (regroupant le Bureau du Groupe de travail, les présidents des équipes spéciales et du Groupe mixte d'experts de la modélisation dynamique, les représentants des centres des programmes et les experts invités) est convenu que les contrats officiels (à savoir, les mémorandums d'accord entre les instituts reconnus par la décision 2002/1 et la CEE) continueraient de reposer sur le plan de travail adopté dans le cadre de la Convention.

V. Barème recommandé des contributions au fonds d'affectation spéciale pour les activités de base non visées par le Protocole relatif au financement à long terme du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe pour 2014-2015

12. Le 28 décembre 2012, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la résolution 67/238 relative au barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies, qui a établi le barème des quotes-parts pour le calcul des contributions des États Membres au financement des dépenses inscrites au budget ordinaire de l'Organisation pour 2013, 2014 et 2015. Compte tenu de ce barème des quotes-parts mis à jour, un barème recommandé des contributions au fonds d'affectation spéciale pour financer les activités de base non visées par le Protocole EMEP pour 2014-2015 a été calculé (voir tableau 6). Les contributions du Canada et des États-Unis sont versées à titre volontaire. Le taux applicable à l'Union européenne est de 3,3 %.

VI. Décisions que pourrait prendre le Groupe de travail des effets

13. Le Groupe de travail pourrait notamment:

- a) Prendre note des contributions en espèces versées en 2012 et 2013;
- b) Approuver pour 2014 des dépenses de coordination internationale s'établissant à 2 152 700 dollars pour différents éléments des activités relatives aux effets, ainsi que des prévisions de dépenses provisoires de 2 152 700 dollars pour 2015 et 2016, en vue de leur soumission à l'Organe exécutif;
- c) Approuver le barème recommandé des contributions au fonds d'affectation spéciale pour les activités de base non visées par le Protocole EMEP pour 2014-2015, comme indiqué dans le tableau 6, qui s'appuie sur le barème des quotes-parts établi par la résolution 67/238 de l'Assemblée générale;
- d) Inviter toutes les Parties à verser au fonds d'affectation spéciale, avant le 30 novembre 2014, les contributions recommandées par l'Organe exécutif dans sa décision 2002/1;
- e) Prendre note avec satisfaction des travaux des centres des programmes qui sont financés en partie par le fonds d'affectation spéciale, notamment des activités des PIC et de l'Équipe spéciale.

Tableau 1

Dépenses de coordination internationale prévues en 2013 pour les activités de base des programmes internationaux et de leurs centres qui ne sont pas financées au titre du Protocole EMEP

(En milliers de dollars É.-U.)

Activités	PIC-F ^a	PIC-E ^b	PIC-M ^c	PIC-V ^d	PIC-SI ^e	PIC-M&C ^f	Aspects sanitaires ^g	CMEI ^h	Total partiel Activités
Surveillance et évaluation	100	60	70	30	75	–	–	–	335
Dose-réaction	40	60	75	75	40	–	–	–	290
Charges et niveaux critiques	45	35	70	55	30	135	–	–	370
Modélisation dynamique	35	40	35	20	80	140	–	–	350
Gestion de la base de données	85	65	60	70	75	35	–	–	390
Total	305	260	310	250	300	310	115	240	2 090ⁱ

^a PIC d'évaluation et de surveillance des effets de la pollution atmosphérique sur les forêts (PIC-F); pays chef de file: Allemagne; Centre de coordination: Institut Johann Heinrich von Thünen (vTI), Institut fédéral de recherche sur les zones rurales, la foresterie et la pêche de Hambourg (Allemagne).

^b PIC d'évaluation et de surveillance de l'acidification des cours d'eau et des lacs (PIC-E); pays chef de file: Norvège; Centre de coordination: Institut norvégien de recherche sur l'eau d'Oslo.

^c PIC relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux, y compris ceux des monuments historiques et culturels (PIC-M); pays chefs de file: Suède et Italie; Centre de recherche principal: Swerea Kimab (ancien nom: Institut suédois de la corrosion) de Stockholm.

^d PIC relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur la végétation naturelle et les cultures (PIC-V); pays chef de file: Royaume-Uni; Centre de coordination: Centre for Ecology and Hydrology de Bangor (Royaume-Uni).

^e PIC de surveillance intégrée des effets de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes (PIC-SI); pays chef de file: Suède; Centre de coordination: Institut finlandais de l'environnement d'Helsinki (Finlande).

^f PIC de modélisation et de cartographie des charges et niveaux critiques ainsi que des effets, des risques et des tendances de la pollution atmosphérique (PIC-M&C); pays chef de file: France; Centre de coordination pour les effets: Institut national de la santé publique et de l'environnement de Bilthoven (Pays-Bas).

^g Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique; dirigée par le Centre européen de l'environnement et de la santé de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) à Bonn (Allemagne); principaux coûts de coordination pris en charge par le Centre européen de l'environnement et de la santé de l'OMS.

^h Centre pour les modèles d'évaluation intégrée: Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués (IIASA), Laxenburg (Autriche).

ⁱ Plus 3 % au titre des dépenses d'appui au programme, soit 62 700 dollars É.-U.

Tableau 2
Contributions en espèces et en nature reçues en 2012 aux fins du financement des activités de base relevant de la Convention
 (En dollars É.-U.)

	<i>PIC-F</i>	<i>PIC-E</i>	<i>PIC-M</i>	<i>PIC-V</i>	<i>PIC-SI</i>	<i>PIC-M&C</i>	<i>Aspects sanitaires</i>	<i>CMEI</i>	<i>Contributions en espèces avec affectation particulière</i>	<i>Contributions en espèces sans affectation particulière</i>	<i>Montant total reçu en espèces</i>	<i>Contribution recommandée</i>
Albanie	–	–	–	–	–	–	–	–	–	429	429	429
Allemagne	27 705	–	–	–	–	–	–	–	27 705	–	27 705	386 142
Arménie	–	–	–	–	–	–	–	–	–	191	191	191
Autriche	2 360	–	–	–	–	–	–	38 663	41 023	–	41 023	41 023
Azerbaïdjan	–	–	–	–	–	–	–	–	–	572	572	572
Bélarus	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1 622	1 622	1 622
Belgique	–	–	–	–	–	–	–	–	–	15 523	15 523	51 804
Bosnie-Herzégovine	–	–	–	–	–	–	–	–	–	620	620	620
Bulgarie	525	–	–	–	–	–	–	–	525	1 813	2 338	1 813
Canada	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	Volontaire
Chypre	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2 242	2 242	2 242
Croatie	–	–	–	–	–	–	–	–	–	4 675	4 675	4 675
Danemark	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	35 442
Espagne	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	153 026
Estonie	493	–	–	–	–	–	–	–	493	–	493	1 908
États-Unis	–	–	–	–	–	–	–	–	–	10 000	10 000	Volontaire
Ex-Rép. yougoslave de Macédoine	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	286
Fédération de Russie	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	62 012
Finlande	1 579	–	–	–	–	–	–	–	1 579	–	1 579	27 285
France	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	294 889
Géorgie	–	–	–	–	–	–	–	–	–	478	478	239
Grèce	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	33 248
Hongrie	675	–	–	–	–	–	–	–	675	14 024	14 699	14 024
Irlande	–	–	–	–	–	–	–	–	–	23 994	23 994	23 994
Islande	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2 051	2 051	2 051
Italie	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	240 748
Kazakhstan	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2 099
Kirghizistan	–	–	–	–	–	–	–	–	–	48	48	48

	PIC-F	PIC-E	PIC-M	PIC-V	PIC-SI	PIC-M&C	Aspects sanitaires	CMEI	Contributions en espèces		Montant total reçu en espèces	Contribution recommandée	
									Montant total en nature	avec affectation particulière			sans affectation particulière
Lettonie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 813	1 813	1 813
Liechtenstein	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	429	429	429
Lituanie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 101	3 101	3 101
Luxembourg	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 341
Malte	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	811
Monaco	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	143	143	143
Monténégro	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	143
Norvège	1 675	41 904	-	-	-	-	-	-	-	43 579	-	43 579	41 929
Pays-Bas	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	89 297	89 297	89 297
Pologne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	39 040	39 040	39 926
Portugal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	25 483	25 483	24 566
Rép. de Moldova	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	48	48	48
Rép. tchèque	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	16 791	16 791	16 791
Roumanie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 247
Royaume-Uni	-	-	-	180 000	-	-	-	-	180 000	-	-	-	318 072
Serbie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 717
Slovaquie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6 869
Slovénie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 961	4 961	4 961
Suède	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	56 340	-	51 279
Suisse	3 365	-	-	9 153 ^a	-	-	-	-	9 153	3 365	54 427	66 945	54 427
Turquie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	29 813
Ukraine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 862	2 862	2 862
Union européenne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	71 685	71 685	71 685
Total	38 377	41 904	-	189 153	-	-	-	38 663	189 153	118 944	444 682	563 626	2 152 702

Note: Pour une explication des abréviations, voir les notes *a* à *h* du tableau 1. Les contributions recommandées sont conformes aux décisions de l'Organe exécutif de la Convention et aux demandes du Secrétaire exécutif de la CEE.

^a Contribution en nature correspondant à 8 650 francs suisses.

Tableau 3
Contributions en espèces et en nature reçues en 2013 aux fins du financement des activités de base relevant de la Convention
 (En dollars É.-U.)

	<i>PIC-F</i>	<i>PIC-E</i>	<i>PIC-M</i>	<i>PIC-V</i>	<i>PIC-SI</i>	<i>PIC-M&C</i>	<i>Aspects sanitaires</i>	<i>CMEI</i>	<i>Contributions en espèces avec affectation particulière</i>	<i>Contributions en espèces sans affectation particulière</i>	<i>Montant total reçu en espèces</i>	<i>Contribution recommandée</i>
Albanie	–	–	–	–	–	–	–	–	–	429	429	429
Allemagne	27 705	–	–	–	–	–	–	–	27 705	–	27 705	386 142
Arménie	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	191
Autriche	2 360	–	–	–	–	–	–	79 661	82 021	–	82 021	41 023
Azerbaïdjan	–	–	–	–	–	–	–	–	–	572	572	572
Bélarus	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1 612	1 612	1 622
Belgique	–	–	–	–	–	–	–	–	–	15 516	15 516	51 804
Bosnie-Herzégovine	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	620
Bulgarie	525	–	–	–	–	–	–	–	525	1 813	2 338	1 813
Canada	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	Volontaire
Chypre	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2 242	2 242	2 242
Croatie	–	–	–	–	–	–	–	–	–	4 675	4 675	4 675
Danemark	–	–	–	–	–	–	–	–	–	35 442	35 442	35 442
Espagne	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	153 026
Estonie	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1 908
États-Unis	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	Volontaire
Ex-Rép. yougoslave de Macédoine	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	286
Fédération de Russie	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	62 012
Finlande	1 579	–	–	–	–	–	–	–	1 579	–	1 579	27 285
France	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	294 889
Géorgie	–	–	–	–	–	–	–	–	–	239	239	239
Grèce	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	33 248
Hongrie	665	–	–	–	–	–	–	–	675	28 004	28 669	14 024
Irlande	–	–	–	–	–	–	–	–	–	23 994	23 994	23 994
Islande	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2 051	2 051	2 051
Italie	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	240 748
Kazakhstan	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2 099
Kirghizistan	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	48

	<i>PIC-F</i>	<i>PIC-E</i>	<i>PIC-M</i>	<i>PIC-V</i>	<i>PIC-SI</i>	<i>PIC-M&C</i>	<i>Aspects sanitaires</i>	<i>CMEI</i>	<i>Montant total en nature</i>	<i>Contributions en espèces avec affectation particulière</i>	<i>Contributions en espèces sans affectation particulière</i>	<i>Montant total reçu en espèces</i>	<i>Contribution recommandée</i>
Lettonie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 813	1 813	1 813
Liechtenstein	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	429
Lituanie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 101
Luxembourg	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 341
Malte	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	811
Monaco	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	143	143	143
Monténégro	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	143
Norvège	1 673	41 902	-	-	-	-	-	-	-	43 575	-	43 575	41 929
Pays-Bas	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	89 287	89 287	89 297
Pologne	2 130	-	-	-	-	-	-	-	-	2 130	39 926	39 926	39 926
Portugal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	24 566
Rép. de Moldova	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	48
Rép. tchèque	1 500	-	-	-	-	-	-	-	-	1 500	16 791	16 791	16 791
Roumanie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 247
Royaume-Uni	-	-	-	180 000	-	-	-	-	180 000	-	318 072	318 072	318 072
Serbie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 717
Slovaquie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6 869
Slovénie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 961
Suède	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	51 279
Suisse	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	54 427	54 427	54 427
Turquie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	29 813
Ukraine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 862	2 862	2 862
Union européenne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	71 685
Total	38 137	41 902	-	180 000	-	-	-	79 661	180 000	157 570	639 910	797 480	2 152 702

Note: Pour une explication des abréviations, voir les notes *a* à *h* du tableau 1. Les contributions recommandées sont conformes aux décisions de l'Organe exécutif de la Convention et aux demandes du Secrétaire exécutif de la CEE.

Tableau 4 a)

Contributions en nature reçues en 2012, destinées au financement des activités de base relevant de la Convention

(En dollars É.-U.)

<i>Pays ayant contribué en 2012</i>	<i>PIC-M</i>	<i>PIC-V</i>	<i>PIC-SI</i>	<i>Aspects sanitaires</i>	<i>Total partiel Parties</i>
Royaume-Uni	–	180 000	–	–	180 000
Suisse ^a	–	9 153			9 153
Total	–	189 153	–	–	189 153

Note: Pour une explication des abréviations, voir les notes *a* à *h* du tableau 1.

^a Contribution en nature correspondant à 8 650 francs suisses.

Tableau 4 b)

Contributions en nature reçues en 2013, destinées au financement des activités de base relevant de la Convention

(En dollars É.-U.)

<i>Pays ayant contribué en 2013</i>	<i>PIC-V</i>	<i>Total partiel Parties</i>
Royaume-Uni	180 000	180 000
Total	180 000	180 000

Note: Pour une explication des abréviations, voir les notes *a* à *h* du tableau 1.

Tableau 5

Utilisation des contributions en espèces pour financer en partie les activités relatives aux effets au cours de la période 2004-2013

(En dollars É.-U.)

<i>Année</i>	<i>2004</i>	<i>2005</i>	<i>2006</i>	<i>2007</i>	<i>2008</i>	<i>2009</i>	<i>2010</i>	<i>2011</i>	<i>2012</i>	<i>2013^a</i>
Fonds avec affectation particulière	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
PIC-F	52 000	59 000	50 000	133 000	106 000	61 000	48 000	74 160	57 800	36 700
PIC-E	34 000	38 000	30 000	59 000	32 000	39 000	36 000	38 000	42 600	41 900
PIC-M	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
PIC-V	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
PIC-SI	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
PIC-M&C	–	–	–	–	–	–	–	12 000	–	–
Aspects sanitaires	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
CMEI	60 705	47 358	–	–	–	43 248	43 000	52 000	–	–
Rapports de fond	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	146 705	144 358	80 000	192 000	138 000	143 248	127 000	176 160	100 400	78 600
Fonds sans affectation particulière ^b										
PIC-F	45 000	46 000	40 000	69 000	67 000	59 000	68 000	49 000	70 700	48 700
PIC-E	45 000	46 000	40 000	69 000	67 000	59 000	68 000	49 000	70 700	48 700
PIC-M	45 000	46 000	40 000	69 000	67 000	59 000	68 000	49 000	70 700	48 700
PIC-V	45 000	46 000	40 000	69 000	67 000	59 000	68 000	49 000	70 700	48 700
PIC-SI	45 000	46 000	40 000	69 000	67 000	59 000	68 000	49 000	70 700	48 700
PIC-M&C	45 000	46 000	40 000	69 000	67 000	59 000	68 000	49 000	70 700	48 700
Équipe spéciale des aspects sanitaires	45 000	46 000	40 000	69 000	67 000	59 000	68 000	49 000	70 700	48 700
CMEI	4 295	44 642	83 000	93 000	67 000	59 000	68 000	49 000	70 700	48 700
Rapports de fond	11 902	–	–	–	9 000	–	–	–	–	–
Total	331 197	366 642	363 000	576 000	545 000	472 000	544 000	392 000	565 600	389 600

Note: Pour une explication des abréviations, voir les notes *a* à *h* du tableau 1.

^a Montant engagé mais pas encore débité du fonds d'affectation spéciale.

^b Les contributions sans affectation particulière ont été réparties de manière équilibrée entre les PIC, l'Équipe spéciale des aspects sanitaires et le CMEI.

Tableau 6
Barème recommandé des contributions au fonds d'affectation spéciale pour les activités de base non visées par le Protocole EMEP, pour 2014-2015

<i>Parties à la Convention</i>	<i>Taux de contribution ONU pour 2013 (En pourcentage)</i>	<i>Taux recommandé (En pourcentage)</i>	<i>Contribution annuelle recommandée (dollars É.-U.)</i>
Albanie	0,010	0,023	495
Arménie	0,007	0,016	344
Azerbaïdjan	0,040	0,094	2 024
Bélarus	0,056	0,132	2 842
Bosnie-Herzégovine	0,017	0,040	861
Croatie	0,126	0,296	6 372
Ex-Rép. yougoslave de Macédoine	0,008	0,019	409
Fédération de Russie	2,438	5,728	123 307
Géorgie	0,007	0,016	344
Islande	0,027	0,063	1 356
Kazakhstan	0,121	0,284	6 114
Kirghizistan	0,002	0,005	108
Liechtenstein	0,009	0,021	452
Monaco	0,012	0,028	603
Monténégro	0,005	0,012	258
Norvège	0,851	2,000	43 054
Rép. de Moldova	0,003	0,007	151
Serbie	0,040	0,094	2 024
Suisse	1,047	2,460	52 956
Turquie	1,328	3,120	67 164
Ukraine	0,099	0,233	5 016
<i>Pays de l'Union européenne</i>			
Allemagne	7,141	16,779	361 202
Autriche	0,798	1,875	40 363
Belgique	0,998	2,345	50 481
Bulgarie	0,047	0,110	2 368
Chypre	0,047	0,110	2 368
Danemark	0,675	1,586	34 142
Espagne	2,973	6,986	150 388
Estonie	0,040	0,094	2 024
Finlande	0,519	1,219	26 241
France	5,593	13,142	282 908
Grèce	0,638	1,499	32 269
Hongrie	0,266	0,625	13 454
Irlande	0,418	0,982	21 140
Italie	4,448	10,451	224 979
Lettonie	0,047	0,110	2 368

<i>Parties à la Convention</i>	<i>Taux de contribution ONU pour 2013 (En pourcentage)</i>	<i>Taux recommandé (En pourcentage)</i>	<i>Contribution annuelle recommandée (dollars É.-U.)</i>
Lituanie	0,073	0,172	3 703
Luxembourg	0,081	0,190	4 090
Malte	0,016	0,038	818
Pays-Bas	1,654	3,886	83 654
Pologne	0,921	2,164	46 584
Portugal	0,474	1,114	23 981
Rép. tchèque	0,386	0,907	19 525
Roumanie	0,226	0,531	11 431
Royaume-Uni	5,179	12,169	261 962
Slovaquie	0,171	0,402	8 654
Slovénie	0,100	0,235	5 059
Suède	0,960	2,256	48 565
Union européenne	–	3,330	71 725
Total	41,142	100,000	2 152 700

Notes: Tableau fondé sur le barème révisé des contributions énoncé dans la décision 2002/1 telle que modifiée et les dépenses à prévoir en 2013 pour les activités de base non visées par le Protocole EMEP, comme indiqué dans le tableau 1 ci-dessus. Canada et États-Unis: contributions volontaires.